

BILLETS
D'AFRIQUE
devient

DÉCOLONISONS !

JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

N°353

DÉCEMBRE 2025

KANAKY

SURVIE

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN TEIN / FRANÇAFRIQUE À MADAGASCAR

3 €

La France complice de massacres... encore

Le 17 octobre, BNP Paribas a été condamnée par un jury populaire à New York pour avoir financé de 2009 à 2019 l'armée et les milices de l'ancien président soudanais Omar El-Béchir. Cette condamnation fait suite à la plainte de trois réfugiés soudanais qui ont dénoncé des viols et des actes de torture. La banque française devra leur verser 21 millions de dollars. « *Le risque financier est grand puisque ce dossier compte quelque 25 000 plaignants*, explique RFI (21/10/2025) qui précise que « *ce jugement pourrait [...] faire jurisprudence et conduire la banque à payer une très lourde facture* ». Sa réputation est aussi bien entamée, puisqu'elle a déjà été condamnée en 2014 pour son rôle dans le financement de l'armée soudanaise et de milices alliées, responsables d'exactions contre des civils au Darfour (*Billets d'Afrique* n°290, 10/2019).

Par ailleurs, la France pourrait être indirectement impliquée dans les massacres en cours actuellement dans ce même Darfour, notamment lors de la prise de sa capitale El Fasher par les Forces de soutien rapide le 27 octobre. Un rapport d'Amnesty international publié en novembre 2024 montre que des armes utilisées dans ce conflit sont fournies par les Émirats arabes unis qui s'alimentent notamment auprès d'entreprises françaises comme Lacroix Défense et KNDS France. Au regard du droit international, rappelle l'ONG, la France ne devrait pas « *pas autoriser ces transferts* » vers un pays en guerre sous embargo comme le Soudan. Paris se rend ainsi une nouvelle fois complice d'un crime de masse.

Le procès du déchoukaj des statues coloniales

Le 17 novembre, le tribunal correctionnel de Fort-de-France a rendu son délibéré dans l'affaire du déboulonnage en 2020 des statues de Victor Schoelcher (auteur du décret d'abolition de l'esclavage en 1848), Joséphine de Beauharnais et Pierre Belin d'Esnambuc, toutes datant de l'époque

coloniale. Des onze personnes jugées pour destruction et dégradations aggravées de biens appartenant à une personne publique, neuf ont été relaxées, deux reconnues coupables avec dispense de peines.

Le tribunal dans sa motivation a clairement écarté qu'il s'agisse d'un dossier de droit commun en reconnaissant la dimension politique du *déchoukaj* (déboulonnage en créole) : « *L'acte posé par ces militants-là était justifié par la symbolique totalement inacceptable de ces statues dans le paysage martiniquais. On ne peut pas accepter que des statues représentant des personnes qui ont encouragé, participé ou bénéficié de l'esclavage soient encore mises en avant.* » Fait notable, aucune partie civile n'était constituée durant ce procès, les mairies où ont eu lieu les déboulonnages n'ayant envoyé aucun représentant.

Les prévenus avaient fait de ce procès une tribune : « *Dans une société encore structurée par les inégalités raciales, sociales et économiques héritées de la colonisation et de l'esclavage, ce déchoukaj constitue un acte de justice, de dignité et de réparation face à la banalisation, voire à l'apologie, d'un crime contre l'humanité dans l'espace public* ».

Pour en savoir plus sur ce procès (et voir les statues tomber), rendez-vous sur le site dechoukaj.com.

Un éléphant, ça trompe, ça trompe...

Au Tchad, des éléphants, ça trompe énormément ! Surtout quand c'est l'ONG colonialiste African Parks Networks (APN) qui en fait le décompte, se vantant d'avoir permis une augmentation de 40 % de leur population au Tchad. La réalité est bien en deçà : au mieux +15 % alors que, naturellement, elle aurait dû doubler, selon Olivier van Beemen dans son livre *Au nom de la Nature* (*Billets d'Afrique* n°347, mai 2025).

Le ministre tchadien de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable, Hassan Bakhit Djamous, n'a donc pas tort de s'inquiéter. Le 6 octobre dernier, il a mis fin unilatéralement aux mandats confiés par le gouvernement tchadien en 2010 et 2017

à APN pour gérer les réserves de l'Ennedi et de Zakouma (qui inclut le parc national de Siniaka-Minia). Motif : lutte insuffisante contre le braconnage, défaut d'investissement pour améliorer les infrastructures et développer le tourisme, arrogance vis-à-vis des autorités locales, gestion opaque des financements provenant des donateurs, principalement l'Union européenne. Celle-ci est aussitôt venue à la rescousse d'APN (*Tchadinfos*, 14/10/2025), annonçant le gel de sa subvention de 20 millions d'euros en cas de non-réconciliation. Le 17 octobre, le ministre tchadien signait à N'Djaména avec APN un communiqué annonçant de nouveaux accords... Le pactole des « *crédits carbone et d'autres services dits écosystémiques* » (dixit Olivier van Beemen, *op. cit.*) n'a pas fini d'attiser les convoitises.

Polynésie : attaquer pour enfin discuter

En 2022, Moetai Brotherson, alors député, critiquait dans nos colonnes un État français « *aux abonnés absents* » dès qu'il s'agit de parler décolonisation de la Polynésie française, pourtant inscrite depuis 2013 sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU : « *Chaque fois que nous prenons la parole aux Nations Unies, l'ambassadeur français quitte la salle et ne revient que lorsque nous avons fini de parler* » (*Billets d'Afrique* n° 319, 07/2022). Trois ans plus tard, les indépendantistes polynésiens tentent de forcer la main à Paris. Fin 2024, l'assemblée polynésienne, où le parti Tavini Huira'atira est majoritaire, votait une résolution appelant la France à enfin ouvrir le dialogue sur le sujet, sans quoi son président, Antony Géros, serait autorisé à l'attaquer en justice. Ne relevant pas de la compétence du parlement local, la démarche n'avait aucune chance d'aboutir.

Mais ce 22 octobre, Moetai Brotherson, désormais président de la Polynésie française, a annoncé qu'il allait bien attaquer en justice l'État très prochainement au nom de sa collectivité pour l'obliger à s'asseoir enfin à la table des discussions. En effet, lui en a le droit. « *Un dirigeant responsable doit considérer tous les instruments pacifiques et légaux quand il est face à une impasse* », avait-il indiqué quelques semaines plus tôt devant la Quatrième Commission de l'ONU, en charge de la décolonisation (*Tabiti infos*, 22/10). Dont acte.

DÉCOLONISONS !

n°353 / décembre 2025

Image de couverture :

Victor Girod

Journal fondé en 1993 sous le nom de

Billets d'Afrique par François-Xavier

Verschave - Directeur de la publication

Nicolas Butor - Comité de rédaction

R. Granvaud, O. Tobner, J. Boucher, J. Poirson,

N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans, J.

Lasagno, M. Petit-Agénou - Ont contribué à

ce numéro J. Beurk, L. Dawidlowicz, D.

Olgati-Trocmé, K. Gueguen - Édité par

Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011

Paris - Tél. (+33) 9 53 14 49 74 - Web <http://survie.org>

- Commission paritaire

n°0226G87632 - Dépôt légal décembre 2025

- ISSN 2679-7585 - Imprimé par Imprimerie

Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830

Montbonnot Saint Martin

→ Notre site web
<http://survie.org/decolonisons>

→ Nous écrire
decolonisons-lejournal@survie.org

Bulletin d'abonnement en page 12

Sommaire

4 ENTRETIEN
L'Etat français n'entend pas décoloniser

6 SALVES
Au Cameroun, Biya s'accroche au pouvoir

7 ANALYSE
À Madagascar, la Gen Z contre la Françafrique

9 SALVES
Macron s'accroche à la RDC

10 JUSTICE
Condamnation confirmée pour Sosthène Munyemana

12 ACTUALITÉ
Total complice de crimes de guerre ?

C'est une nouvelle sale victoire pour le Rassemblement national (RN). Le 30 octobre dernier, pour la première fois de son histoire et avec la complicité des député·e·s Les Républicains (LR) et Horizons, le parti d'extrême-droite a réussi à faire adopter un texte à l'Assemblée nationale. Pas n'importe lequel : une résolution dénonçant l'accord franco-algérien de 1968. Entre les huées des bancs de la gauche et les cris de joie des parlementaires RN, un silence, celui des macronistes d'Ensemble pour la République (EPR), dont moins d'un tiers a estimé nécessaire de faire le déplacement au Palais-Bourbon.

Mais en quoi consiste cet accord, qui attire tant les foudres de la désormais largement actée « union des droites » ? Il organise la circulation et le séjour des ressortissant·e·s algérien·ne·s en France, avec un certain nombre de mesures spécifiques et théoriquement avantageuses, comme une procédure accélérée pour l'obtention d'un titre de séjour, un regroupement familial facilité ou encore une liberté d'établissement pour certaines activités. Outre le fait que cet accord n'était en réalité nullement philanthropique, car il s'inscrivait dans un contexte de forte demande française en main-d'œuvre, il constituait un recul par rapport aux accords d'Évian signés six ans plus tôt, et ne facilite qu'à la marge la vie des Algérien·ne·s par rapport aux autres étranger·e·s non européens. Quand il ne la rend pas carrément plus difficile (Mediapart, 30/10/2025)...

Dès lors, pourquoi le RN et la droite dite « républicaine » derrière lui tiennent-ils à tout prix à porter au pilori ce texte, même symboliquement (cette résolution n'est en effet pas contraignante pour Emmanuel Macron, le seul à posséder un pouvoir décisionnaire en la matière) ? La position du RN fondé entre autres par l'ancien Waffen SS Pierre Bousquet et le cadre de l'OAS Roger Holeindre, est somme toute assez peu surprenante. C'est celle d'un parti qui, plus de soixante ans après, n'a toujours pas digéré l'indépendance algérienne, comme en témoignait en 2022 à l'inauguration de la nouvelle législature le discours du député d'extrême-droite pied-noir José Gonzalez, qui s'était dit « arraché à sa terre natale par le vent de l'histoire » (Le Monde, 29/06/2022). On en pleurerait...

Mais ce que dévoile encore un peu plus l'adoption de cette résolution, c'est surtout la radicalisation d'un pan énorme de la politique française, cette « *fusion des droites sur un terrain identitaire revanchard* » (Mediapart, 30/10/2025) qui ne cache plus ses obsessions racistes et coloniales. Et tout cela avec l'accord tacite de la Macronie... voire avec sa bénédiction. Deux semaines avant l'adoption de la résolution, les députés EPR Mathieu Lefèvre et Charles Rodwell rendaient un rapport parlementaire dans lequel ils fustigeaient l'accord de 1968, au nom du principe d'*« égalité »* envers les autres étranger·e·s (Le Figaro, 15/10/2025). Les deux élus argumentant (attention, cette cascade est réalisée sans trucage par des professionnels) : « *Plus le droit commun évolue, plus celui-ci devient discriminatoire pour les autres étrangers par rapport à celui applicable aux ressortissants algériens.* » Le problème n'est donc pas que les législatures successives ont pourri la vie des personnes qui veulent venir et rester dans notre pays, non ! C'est manifestement que, malgré la violence administrative, la nostalgie coloniale, et la montée du fascisme, la vie des Algérien·ne·s de France n'est pas encore assez pourrie comme ça.

Nicolas Butor

EDITION

PSEUDO-ACCORD EN KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE

CHRISTIAN TEIN : « L'ÉTAT FRANÇAIS N'ENTEND PAS DÉCOLONISER »

Alors qu'Emmanuel Macron et son gouvernement s'apprêtent à un nouveau passage en force en Kanaky-Nouvelle-Calédonie en imposant le pseudo-accord de Bougival, Christian Tein, président du FLNKS, nous explique pourquoi son mouvement rejette le texte. Et appelle à développer le soutien au peuple kanak dans l'Hexagone.

Le 29 octobre, le Parlement français adoptait le report des élections provinciales en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, le troisième depuis l'an dernier. Ce scrutin crucial – il détermine la composition du Congrès local – devra maintenant se tenir au plus tard le 28 juin 2026. Une disposition issue du projet d'accord conclu cet été à Bougival (Yvelines) entre l'État et les principaux acteurs politiques de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie¹.

Puis, le 14 novembre, la ministre des Outre-mer Naïma Moutchou annonçait depuis Nouméa que la « consultation citoyenne » prévue sur ce projet d'accord serait anticipée et se tiendrait finalement dans l'archipel avant l'adoption d'une indispensable révision constitutionnelle. La nouvelle locataire de la rue Oudinot espère visiblement de la sorte donner au texte un vernis démocratique.

L'exécutif macroniste confirme ainsi coup sur coup sa volonté d'appliquer à tout prix ce pseudo-accord, alors même que celui-ci est aujourd'hui rejeté en bloc par le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), comme nous le confirme Christian Tein. Accusé comme plusieurs autres militants indépendantistes kanak d'être un des « commanditaires » des révoltes de 2024 et emprisonné durant près d'un an en France, celui-ci est devenu un des visages de la lutte du peuple kanak et le président du FLNKS, le premier à occuper ce poste depuis 2001.

Vous avez été remis en liberté le 12 juin dernier, mais, comme vos six camarades déporté·e·s dans l'Hexagone en juin 2024², vous restez mis en examen. Les dernières décisions de justice vous ont cependant été plutôt favorables, notamment la levée de l'interdiction de rentrer chez vous en Kanaky-Nouvelle-Calédonie et de rencontrer les autres prévenu·e·s...

Ce n'est pas rien les charges qui nous ont été mises sur le dos ! Nous avons été accusé·e·s de faits graves, possibles de lourdes peines. Le dépassement du dossier que nous avons fini par obtenir le 28 janvier nous a offert une meilleure prise en compte judiciaire, les juges d'instruction examinent désormais sérieusement notre situation. Nous sommes passé·e·s du statut d'inculpé·e·s à celui de témoins assistés pour certaines accusations, comme les tentatives de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique, nous espérons que les autres tomberont aussi. Et on n'oublie pas nos autres camarades indépendantistes qui font face à des charges similaires à Nouméa.

Par ailleurs, on aimerait que la Justice s'intéresse à d'autres acteurs oubliés des événements de l'an dernier. À commencer par l'État, dont la responsabilité est occultée dans toute cette affaire ! Tout comme celle des anti-indépendantistes, qui nous ont accusé·e·s de tous les maux de la terre alors qu'eux-mêmes ont appelé au « bordel » l'an dernier. On attend toujours aussi que la Justice se penche sur les milices blanches et sur les responsables de l'assassinat de tous ces jeunes.

Le 12 juillet, après dix jours de discussions à Bougival, l'exécutif et les médias annonçaient qu'un accord qualifié d'« historique » par Emmanuel Macron avait été trouvé concernant l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Mais un mois après, le FLNKS annonçait son opposition au texte. Que s'est-il passé ?

Monsieur Valls, celui-là même qui avait été missionné pour porter le dossier calédonien dans l'ancien gouvernement, l'a reconnu *[lors de son audition par la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale le 21 octobre, ndlr]* : ce n'était qu'un projet d'accord qui a été signé à Bougival. Mais l'État cherche à appliquer cet « accord » coûte que coûte, à marche forcée, sans les indépendantistes, sans le peuple kanak. Il n'y a aucune perspective au bout de Bougival, et c'est ça le plus inquiétant. Tu ne peux pas construire un accord si le peuple originel de Kanaky le rejette.

L'État français montre une fois encore qu'il n'entend pas décoloniser et ne sait pas tirer les leçons de ses erreurs passées. Il n'a pas de parole ! Au fil des différents gouvernements, des fondations avaient été établies pour permettre une sortie constructive de la période coloniale. Une démarche a été engagée afin de garantir le respect mutuel et promouvoir la cohésion au sein de la population dès 1983, quand le peuple kanak a consenti à partager son droit à l'autodétermination avec les communautés durablement installées dans le pays. Tout ce travail, monsieur Macron malheureusement

¹ « Le piège de Bougival », *Billets d'Afrique* n°350 (septembre 2025).

² « En châtier “quelques-uns” pour les mater tous », *Billets d'Afrique* n°346 (avril 2025).

l'a gaspillé. Il n'a d'oreilles que pour entendre la voix des anti-indépendantistes.

Qu'est-ce qui a motivé le FLNKS à rejeter ce projet d'accord?

Le projet d'accord de Bougival, c'est comme un arbre dont on gratte l'écorce pour s'apercevoir qu'il ne reste rien de solide à l'intérieur... En d'autres termes, ce texte n'est qu'une façade, de la poudre de Perlimpimpin comme disent certains. Bien qu'il affiche des termes comme « État calédonien » ou « nationalité calédonienne », il ne fait en réalité que réinstaller une politique néocoloniale. Derrière ces nouveautés institutionnelles, il propose d'ouvrir davantage le corps électoral ou encore d'accroître le nombre d'élus de la province Sud, ce qui revient, de fait, à donner tous les moyens politiques à ce bastion des anti-indépendantistes. Quant aux éléments censés permettre l'accession à la pleine souveraineté du pays, ils s'apparentent en réalité à des obstacles majeurs, des verrous quasiment impossibles à franchir. Loin d'ouvrir une réelle perspective d'autodétermination pour la Kanaky, ce projet nous ramène en arrière.

Vous évoquez l'ouverture du corps électoral pour les élections locales. C'est précisément la mesure qui a mis le feu aux poudres en Kanaky-Nouvelle-Calédonie le 13 mai 2024...

Le gel du corps électoral a toujours été une bataille essentielle pour les indépendantistes, dès les années 1980. Il pose cette question : avec qui fait-on peuple ? Cependant, à plusieurs reprises, la droite locale, avec l'aide de l'État, a élargi davantage ce corps électoral. Or, une ouverture continue représenterait le risque d'une dilution du peuple kanak. C'est pourquoi nous nous sommes toujours battus pour maintenir un contrôle sur ce processus.

Celui-ci ne se limite pas au volet électoral :



Christian Tein, aux côtés de Brenda Wanabo-Ipeze et Dimitri Qenegei, lors d'un meeting à Marseille, le 28 octobre (photo : Solidarité Kanaky 13).

le corps électoral définit la citoyenneté en Kanaky. Être citoyen confère une priorité d'accès au logement, à l'emploi, à la formation... De nombreux jeunes partent étudier à l'étranger mais beaucoup, lorsqu'ils reviennent diplômés, éprouvent des difficultés à accéder à des postes à responsabilité. Il est essentiel de préserver le droit à l'emploi pour assurer la cohésion nationale. Le corps électoral restreint constitue donc un enjeu fondamental qui requiert une gestion rigoureuse et stable. La paix sociale dépend du respect de ce dispositif et de ses implications.

Pourtant, vous l'avez souligné, l'exécutif semble aujourd'hui déterminé à passer en force une fois de plus en appliquant le projet d'accord de Bougival...

Ils sont en train de pousser pour avancer au plus vite et imposer une fois de plus leurs règles depuis Paris. Le résultat des deux référendums [*le FLNKS ne reconnaît pas la troisième consultation, pour laquelle il avait appelé à ne pas se rendre aux urnes, ndlr*] et des dernières législatives ont démontré une montée en puissance du vote indépendantiste. L'État entend aujourd'hui faire barrage au nationalisme kanak par tous les moyens – y compris militaires, on l'a vu après le 13 mai 2024.

En Kanaky, l'indépendance semblait à portée de main, il suffisait de lever le couvercle. En empêchant cette évolution, l'État français ne se limite pas au seul enjeu local, il envoie également un signal fort à toutes les populations qui aspirent à leur émancipation. Le message est clair : si la France parvient à contrer efficacement la revendication indépendantiste en Kanaky, alors même qu'elle était proche d'aboutir, elle se déclare en mesure de le faire partout ailleurs sur son territoire.

Chez nous, on dit : « Ils ont la montre, mais nous avons le temps ». Cela reflète la patience et la détermination du peuple kanak dans sa lutte, quels que soient les détours institutionnels que l'État utilise ou les forces militaires qu'il envoie. La dignité de notre peuple, notre refus de toute domination, c'est ça l'enjeu de notre engagement. Bougival, c'est purement et

simplement un retour à la case départ, une recolonisation sous une autre forme et ça, les Kanak ne l'accepteront jamais ! Si l'État s'entête, ça n'augure rien de bon. Il est urgent que Paris prenne la mesure de ce qui se passe et arrête d'imposer sa politique en Kanaky.

Que répondez-vous à ceux qui prétendent que le FLNKS s'est aujourd'hui radicalisé ?

Ces accusations proviennent précisément de ceux qui tiennent aujourd'hui les discours les plus extrêmes ! Les anti-indépendantistes n'hésitent pas à tenir depuis des années des discours dignes de l'apartheid. Leur politique, notamment au sein de la province Sud, illustre cette dérive : ils vont jusqu'à envisager de se couper du reste du pays et de priver les Kanak et les Océaniens en général de toute aide sociale. Cette posture est bien plus préoccupante que celle du FLNKS, dont la vocation a toujours été de rassembler le pays.

Jamais nous n'avons appelé à la violence ou à mettre le pays à feu et à sang ! Nous avons toujours fait preuve de responsabilité. Il faut souligner que les indépendantistes gèrent actuellement deux des trois provinces de Kanaky et la grande majorité des communes. Nous n'avons donc aucune raison de tirer la société vers le bas. L'État et la droite continuent d'agiter l'argument d'une supposée radicalisation pour tenter de minimiser l'impact et la légitimité de notre mouvement.

Qu'attendez-vous justement des Français·e·s ?

On a besoin de votre soutien, c'est ce que l'on cherche à travers les tournées, les meetings, les interviews... Je suis conscient des difficultés que vous traversez vous aussi, mais on ne peut pas laisser faire en Kanaky un gouvernement qui continue à foncer dans le mur et à compromettre plusieurs décennies de stabilité et de dialogue. C'est bien d'aller à New-York pour dire qu'il faut reconnaître le peuple palestinien et lui donner un pays, mais je pense que monsieur Macron devrait en faire de même avec la Kanaky qui attend depuis 172 ans d'être libérée. Au peuple français d'envoyer avec nous ce message au gouvernement actuel : il faut fermer définitivement la parenthèse coloniale de Kanaky !

Propos recueillis par Benoît Godin

L'intégralité de notre entretien avec Christian Tein est à lire sur notre site web : survie.org/décolonisons

AU CAMEROUN, BIYA S'ACCROCHE AU POUVOIR UNE IMPOSTURE RÉVÉLÉE À LA FACE DU MONDE

Le 27 octobre, le Conseil constitutionnel camerounais a, sans surprise, annoncé la victoire du dictateur Paul Biya à l'élection présidentielle. Une « réélection » saluée par la France et accompagnée d'une sanglante répression des manifestations contestant un scrutin truqué.

Le regard d'Odile Tobner.

En 1990, un vent de liberté souffle sur les peuples des ex-colonies d'Afrique francophone subsaharienne qui réclament des « Conférences nationales » pour mettre fin pacifiquement aux régimes néocoloniaux français installés trente ans auparavant. Un seul pays, le Bénin, réussira cette transition. La revendication est particulièrement vive au Cameroun, où une sanglante guerre coloniale a précédé et suivi l'installation en 1960 d'un régime répressif, fondé sur l'anéantissement du parti nationaliste de l'UPC (Union des populations du Cameroun) et présidé par Ahmadou Ahidjo, puis Paul Biya à partir de 1982.

L'espoir renait donc au sein du peuple camerounais au début de ces années 1990, mais Paul Biya réprime les manifestations, faisant des centaines de morts. La première élection sous le « multipartisme », concédé par le pouvoir, est finalement organisée en 1992. Les principaux partis d'opposition se liguent derrière la candidature de John Fru Ndi, attaqué par le régime pour avoir fondé le SDF (Social Democratic Front). La coalition emporte de toute évidence le scrutin. Le pouvoir, après avoir communiqué un score invraisemblable digne du temps du parti unique – plus de 90 % des suffrages en faveur de Biya, comme en 1984 et 1988 – ramène le résultat à 40 % pour Biya, 36 % pour Fru Ndi. Ce dernier, craignant un nouveau bain de sang, retient les manifestants.

Le même scénario, désormais parfaitement rôdé, va se reproduire pour

les élections suivantes, présidentielles ou législatives. La forfaiture s'étale chaque fois impudemment. Aucune règle de droit n'est respectée dans le déroulement du processus électoral, avalisé par des institutions postiches. Des autorités religieuses et politiques ont beau dénoncer cette « mascarade » à répétition, le pouvoir, impavide, déploie l'armée dans les villes, arrête les opposants, muselle la presse. Le pouvoir français, quel qu'il soit, félicite son homologue camerounais et le tour est joué.

Emmanuel Macron va même ajouter à la sinistre farce une prétendue réconciliation des mémoires¹, conclue avec le régime qui, conjointement avec l'armée française, a exterminé les patriotes camerounais lors de

la guerre qui a ravagé le pays au moment de la décolonisation. Hitler se « réconciliant » avec Pétain en quelque sorte, véritable insulte aux morts de la résistance, offerte par le président français à Biya l'imposteur.

Arrive 2025 et la huitième candidature de Paul Biya à l'élection présidentielle², provoquant la dérision à l'international. Mais cette fois la machine à truquer s'enraye. Les progrès du numérique et l'alliance citoyenne du « Mouvement pour le changement » permettent de photographier et de transmettre immédiatement les résultats des bureaux de vote. 80 % des suffrages sont ainsi collectés : ils montrent une victoire irréfutable d'Issa Tchiroma Bakary, son ancien ministre passé à l'opposition. Que va faire le pouvoir ? Penser qu'il pourrait se

soumettre à la volonté du peuple serait le crûditer d'une intelligence et d'une honnêteté dont il ne possède pas un atome. Il plonge dans un ridicule et un discrédit planétaire que rien ne pourra effacer, en proclamant la fausse victoire de Biya.

Les conséquences immédiates sont tragiques, l'affrontement inévitable. Le peuple camerounais descend massivement dans la rue, la répression se déchaîne avec des tirs à balles réelles dans la foule et des arrestations massives. Le bilan est effrayant³.

Mais même si la clique tribaliste, prédatrice et corrompue au pouvoir s'obstine à se maintenir par la terreur et le crime, sa forfaiture aura cette fois été mise en pleine lumière aux yeux du monde et l'infamie qui la marquera affectera aussi ses parrains français, gouvernement et médias qui, toute honte bue, n'ont pas dénoncé cette victoire volée, couvrant d'un silence de mort le martyre du peuple camerounais.

La répression armée contre un peuple aux mains nues qui défend son droit à la vérité constitue un crime contre l'humanité qui ne peut pas rester impuni. La France et les pays soi-disant démocratiques doivent prendre des sanctions contre les responsables de cette sanglante tragédie, ne plus les accueillir, bloquer leurs avoirs acquis par la force et enfin les traduire devant la Cour pénale internationale. Sinon, qui pourra encore prendre au sérieux leurs gesticulations au nom des droits humains ?

Odile Tobner

La répression armée contre un peuple aux mains nues ne peut pas rester impunie.»

¹ «La pacification mémorielle d'Emmanuel Macron», Décolonisons n°352 (novembre 2025).

² «À 92 ans, Biya déclare qu'il peut encore (se) servir», Billets d'Afrique n°350 (septembre 2025).

³ Seize morts et plus de 800 interpellations selon un bilan officiel publié le 13 novembre et très probablement sous-évalué.

À MADAGASCAR, LA GEN Z CONTRE LA FRANÇAFRIQUE

L'extradition par l'armée française du président Andry Rajoelina le 12 octobre en plein soulèvement de la jeunesse malgache est venue nous rappeler que l'emprise française est encore une réalité dans la Grande Île. Éclairage, d'hier et d'aujourd'hui.



On a besoin d'eau, on a besoin d'électricité ! Les entrepreneurs n'en peuvent plus ! Les étudiants n'arrivent plus à vraiment étudier ! On en a marre ! On veut apprendre comme les enfants de ces putains de dirigeants ! » Ce cri du cœur est celui d'un jeune Malgache de 28 ans, ingénieur agronome, dans les premiers jours des manifestations à Antananarivo. Il traduit l'exaspération de la jeunesse de Madagascar, confrontée au manque d'eau potable et à des coupures de courant incessantes. Cette Gen Z, comme on l'a surnommée, s'est révoltée à partir du 25 septembre. En trois semaines, elle a gagné le soutien – ou la neutralité – de l'armée et réussi à faire partir le président Andry Rajoelina, en même temps que d'autres hauts responsables.

Rappelons-le, Madagascar est située dans l'océan Indien, au cœur d'une zone où la France a de nombreux intérêts¹ – à commencer par deux départements d'Outre-Mer, La Réunion et Mayotte. Grâce aux îles Éparses, dont la possession est contestée (et contestable), elle dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) qui représente près de la moitié du canal du Mozambique et qui participe à faire d'elle la seconde puissance maritime mondiale.

Les années d'indépendance : de crise en crise

Avec 80 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté (le pays est classé au cinquième rang des pays ayant le plus fort taux de pauvreté dans le monde, selon la Banque Mondiale), Madagascar va de crise en crise depuis son indépendance, en 1960. Sans déplorer de guerre sur son sol, le pays ne cesse pourtant de s'appauvrir. La France contribuerait-elle à plomber Madagascar ?

Rembobinons.

En 1972, première crise. Sous la pression de la jeunesse, le président Philibert Tsiranana est contraint à la démission. Pendant ces douze premières années d'indépendance, le pays était resté sous influence française et ne s'était pas libéré des injustices d'une société coloniale.

En 1991, seconde crise. Une « Grande marche de la liberté » réunit plusieurs centaines de milliers de participant·e·s qui réclament la démission du président Didier Ratsiraka, « l'Amiral rouge » comme on le surnomme. Planification socialiste, « malgachisation » de la société et de l'enseignement, retrait de la zone Franc ont considérablement appauvri le pays. La répression fait plus d'une centaine de morts. Ratsiraka s'exile... à Paris. Il réussira à revenir au pouvoir et mènera alors une politique libérale, tandis que la France reprend de l'influence sur le pays.

En 2002, nouvelle crise, électorale cette fois. Marc Ravalomanana se présente contre Ratsiraka. C'est un homme neuf : jeune, entrepreneur actif, bon communiquant. Il gagne les élections, mais Ratsiraka conteste et s'accroche. Les troubles qui s'ensuivent durent six mois. La France ne se résoudra à reconnaître le résultat des urnes qu'après que les États-Unis l'ont fait. Le nouveau chef de l'État entreprend de moderniser la Grande Île et ses premières années de mandat suscitent beaucoup d'espoir. Il ouvre le pays à d'autres partenaires que la France, favorise l'emploi de la langue anglaise. Mais peu à peu, il exerce un pouvoir de plus en plus autoritaire et à son propre profit. Il perd la confiance de la population et Paris va s'employer à le contrer.

En 2009, le jeune Andry Rajoelina,

soutenu en sous-main par la France et appuyé par quelques militaires dissidents, réussit un coup d'État. N'ayant pas l'âge légal pour assurer la présidence, il se fait nommer président de la Haute autorité de la transition (HAT). C'est le président français Nicolas Sarkozy qui va l'aider à gagner en légitimité : en 2011, il le reçoit à l'Élysée comme un véritable chef d'État. Aux élections suivantes, Rajoelina réussit à faire élire son ministre des Finances. Lui-même s'installe en France... et ne dévoile à personne qu'il obtient la nationalité française ! En 2018, Rajoelina est élu président en bonne et due forme, puis réélu en 2023. Mais la contestation à son encontre monte, en particulier lorsque sa double nationalité est connue – selon la loi, le président doit être exclusivement de nationalité malgache.

En 2025, la révolte de la jeunesse malgache amène donc Rajoelina à quitter le pays. C'est Emmanuel Macron qui le fait exfiltrer par l'armée française, lui permettant ainsi d'échapper à la justice de son pays². Quelques jours plus tard, l'ambassadeur de France est présent à l'investiture du nouveau « président de la Refondation de la République », le colonel Michaël Randrianirina... Les affaires sont les affaires.

Le bilan de la période Rajoelina est dramatique. De 2009 à 2025, la population n'a cessé de s'appauvrir, l'insécurité touche désormais les villes comme les campagnes, la société est gangrenée par la corruption. Le pouvoir est entre les mains d'un clan. L'oppression est telle qu'il était pour ainsi dire interdit de prononcer le nom de Mamy Ravatomanga, puissant homme d'affaires multi-milliardaire et proche de Rajoelina. Ravatomanga est même le créateur d'une

¹ « Macron en force sur l'Indopacifique », *Billets d'Afrique* n°349 (été 2025).

² Relire notre édito du n°352 : « Parachute françafrican ».

académie de formation en sécurité (la Madagascar Security Academy) accusée par les manifestants de former des milices pro-régime et dirigée par un Français, l'ancien officier de gendarmerie Bruno Lemasson...

Pendant ces 65 années d'indépendance, la France a donc bien veillé à conserver l'île sous son influence.

La langue française, outil de domination

Les relations de la France à Madagascar ne se jouent pas que sur le plan politique, mais aussi sur un plan social et culturel. Le malgache et le français sont les deux langues officielles du pays. Le premier est parlé par tous les Malgaches dans leur vie quotidienne. Le second, par contre, est réservé à une élite : seuls 6 % de la population le maîtrisent réellement. Et pourtant, l'affichage et les publicités dans les rues sont majoritairement écrits en français... Ainsi l'utilisation de la langue française est un marqueur social important qui va favoriser l'entre-soi de la classe dirigeante.

La France soutient l'accès à la langue et à la culture françaises. Le réseau des institutions est remarquablement dense : l'Institut français de Madagascar (IFM), 28 Alliances françaises et aussi 25 établissements scolaires homologués. Ces derniers offrent une éducation conforme aux standards français, ce qui facilite l'intégration de familles françaises et aussi donne des chances aux enfants de familles aisées malgaches de poursuivre leurs études supérieures en France.

Ces institutions culturelles soutenues par la France bénéficient majoritairement à deux groupes sociaux : la classe malgache dominante et les 35 000 à 40 000 Français installés dans l'île.

Coopération bilatérale ou politique de sous-développement ?

Voyons maintenant les relations économiques. La France est le principal pays investisseur à Madagascar. Actuellement, environ 300 entreprises à capitaux français y sont implantées. Elles opèrent dans divers secteurs comme les hydrocarbures, l'agro-industrie, le textile, les télécommunications, la distribution... C'est ce qu'a indiqué le 14 juillet dernier Arnaud Guillois, ambassadeur

de France à Madagascar. Qui précise également que neuf entreprises du CAC 40 sont actives sur le territoire : aux côtés des incontournables TotalEnergies et Orange, on retrouve Air Liquide, Colas (Bouygues), Lafarge-Holcim, BFV-Société Générale, Sogea-Satom (Vinci), Canal+ (Vivendi), Schneider Electric (bureau de représentation), Ibis et Novotel (groupe Accor pour les deux).

Malheureusement, les entreprises françaises ne font pas exception au climat de

n'a fonctionné que quelques mois, à raison de quatre heures par jour ! Sans compter que le billet est à un prix prohibitif pour la grande majorité de la population. On ne s'étonnera donc pas si le récent mouvement de contestation a interrompu plusieurs fois ce téléphérique auquel la population estime ne pas avoir été associée. On peut par ailleurs s'interroger sur l'avenir d'un tel équipement quand on voit les carences de la distribution d'électricité par la Jirama, la société nationale en charge de la distribution de l'eau et de l'électricité.

En avril dernier, la visite d'Emmanuel Macron à Madagascar fut « *l'occasion de formaliser plusieurs engagements entre les deux États, témoignant de la vitalité du partenariat franco-malgache pour un développement durable, inclusif et équitable de la Grande Île* » (site web de l'Agence française de développement, 23/04/2025). Ont été annoncées des signatures de partenariat dans les secteurs de l'éducation, l'agriculture, la santé ou même la gouvernance, mais on peut s'interroger sur l'efficacité de ces « partenariats ». De fait, ils fonctionnent en mode « retour à l'envoyer » : la France investit, le projet est confié à une entreprise française et l'argent revient en France. Si le projet n'est pas rentable, si la corruption avale les bénéfices, c'est Madagascar qui s'endette et s'appauvrit. La coopération bilatérale tourne alors à une politique de développement du sous-développement⁴ !

Le futur des relations

Lors des manifestations de la Gen Z, on a pu voir des slogans hostiles à la France. Ces jeunes, et toutes celles et ceux qui les soutiennent, souhaitent que leur pays accède enfin à une véritable indépendance, sans ingérence extérieure... et surtout sans l'ingérence de l'ancienne puissance coloniale. On comprend donc leur colère lorsqu'Emmanuel Macron a pris la décision d'exfiltrer un Rajoelina en grande difficulté, lui permettant ainsi de ne pas avoir de comptes à rendre au peuple malgache. L'intérêt commun des peuples français et malgaches est bien le même : construire enfin une relation de pleine égalité entre les deux pays, débarrassée de toute velléité coloniale.

Danielle Olgati-Trocme



malversation généralisée. En 2022, trois d'entre elles – Colas, ADP et Bouygues – ont été sanctionnées par la Banque mondiale³. Il leur est reproché des pratiques collusives et frauduleuses dans le cadre d'un contrat de rénovation et d'exploitation des deux plus grands aéroports du pays.

Chantier emblématique : celui du téléphérique qui doit relier le cœur d'Antananarivo (Anosy) au lycée français (Ambatobe). Il est financé par deux prêts de la France pour un coût de 152 millions d'euros et sa construction est confiée à la société Colas. Le téléphérique aurait dû être opérationnel dès juin 2024, mais à ce jour, il

³ « ADP, Bouygues et Colas sanctionnés par la Banque mondiale pour pratiques frauduleuses », *Le Monde* (14/01/2022).

⁴ À écouter : le chercheur Thierry Vircoulon dans l'émission *Cultures monde* du 28/10/2025 sur France culture, « Madagascar : "besoin de lumière, besoin d'eau" ».

MACRON S'ACCROCHE À LA RDC

La Conférence internationale sur la République démocratique du Congo (RDC) qui s'est tenue à Paris à l'initiative de l'Élysée vise davantage à réintroduire la France dans le jeu diplomatique qu'à venir en aide aux populations.

Le 30 octobre s'est déroulée à Paris une « Conférence internationale de Paris pour la paix et la prospérité », initiée par l'Élysée, à l'issue de laquelle le président Macron a annoncé une aide de plus de 1,5 milliard d'euros dans le cadre du plan de réponse humanitaire des Nations unies. Ce dernier, qui estime les besoins à 2,5 milliards d'euros, n'était pour l'instant financé qu'à hauteur de 16 %. Il s'agit notamment, selon les mots du président français, de ne « *pas demeurer des spectateurs silencieux de la tragédie qui se joue dans l'est de la République démocratique du Congo* ».

La situation des populations victimes des combats, de l'insécurité et de la privation de ressources est indéniablement catastrophique, et les ONG présentes ont salué une initiative permettant de remettre leur situation en lumière. Mais elles accueillaient également avec prudence les chiffres annoncés : pour une part importante, il s'agit en effet de dépenses déjà engagées ou de promesses déjà formulées, toujours sans garantie, ni échéancier précis.

Revenir dans le « grand jeu »

Pire, la manie présidentielle des coups diplomatiques pourrait bien se révéler contre-productive. Souscrivant aux demandes du président congolais, Macron a en effet annoncé le redémarrage partiel de l'aéroport de Goma, sans lequel l'acheminement de l'aide humanitaire est compromis. Certains responsables d'ONG craignent désormais que cette annonce, non négociée préalablement, ne braque le mouvement rebelle M23 qui occupe la ville de Goma depuis fin janvier, ainsi que son parrain rwandais. De fait, tous les deux ont répliqué aux annonces de Macron par des déclarations acerbes, tout comme certaines figures de l'opposition congolaise en proie

à une répression qui s'intensifie.

On peut malheureusement penser que l'initiative française était moins motivée par l'urgence humanitaire que par l'urgence de réinsérer la France dans le grand jeu diplomatique, voire économique. Paris, qui entretient une diplomatie équilibrante entre le Rwanda et la RDC¹, tente depuis longtemps d'organiser une rencontre directe entre les présidents des deux pays. En vain...

Initialement associés aux démarches des États-Unis et du Qatar dans ce dossier, les diplomates français se sont finalement retrouvés sur la touche quand Trump a imposé un accord politico-économique entre le Rwanda et la RDC, et que le Qatar a joué de ses relations économiques pour négocier un accord de cessez-le-feu entre la RDC et le M23. Sur le terrain, ces accords restent en réalité lettre morte et les combats se poursuivent. La France y a vu l'occasion de se rappeler au bon souvenir des différents protagonistes, et de revendiquer à nouveau un rôle de médiateur à égalité avec l'Union africaine, les USA et le Qatar.

Vernis africain, prétexte humanitaire

Reporté depuis plusieurs mois, le projet de conférence se heurtait notamment à l'hostilité du président angolais, João Lourenço, qui assure la présidence tournante de l'Union africaine et plaide en faveur d'une solution africaine. Lui-même a conduit pendant deux ans une médiation entre Kinshasa et Kigali qui a échoué, et qui en son temps déjà, avait été parasitée par les initiatives diplomatiques de la France. Paris a en revanche l'appui du président togolais, Faure Gnassingbé, désigné nouveau médiateur – plutôt passif jusqu-là – de l'Union africaine, mais récemment parachuté « co-organisateur » de la Conférence par l'Élysée. Outre ce vernis

africain, Macron a joué la carte de la grande conférence humanitaire pour légitimer son ingérence diplomatique, comme il l'avait déjà fait pour Gaza, le Liban ou le Soudan ces deux dernières années. Dans un contexte où les coupes drastiques de l'aide américaine sèment la panique parmi les ONG, l'initiative ne pouvait qu'être bien accueillie.

Mais politiquement, la conférence de Paris est loin d'être un succès. Outre le président togolais, le président congolais Félix Tshisekedi était le seul chef d'État présent alors que la Conférence affichait une ambition régionale. Ni le président rwandais, ni ses homologues burundais et ougandais, ni les chefs d'État des pays impliqués dans la crise à un titre ou un autre n'ont fait le déplacement.

La conférence également dite « pour la prospérité » comportait aussi un volet sur l'intégration économique régionale et les opportunités d'investissement. Difficile de ne pas y voir une tentative pour Paris de promouvoir les intérêts français alors que l'accord imposé par Trump comporte une dimension économique visant explicitement à greffer des intérêts américains sur les projets régionaux. Parmi ceux-ci, le projet frontalier de barrage hydroélectrique de Ruzizi III, dont TotalEnergies est récemment devenu actionnaire à hauteur de 20 %. Le seul pétrolier opérant en RDC est par ailleurs l'entreprise franco-britannique Perenco, bientôt jugée en France pour « préjudice écologique » en RDC. Si Macron se souciait réellement, comme il le proclame, des « *déchirures d'une humanité blessée* » dans les Grands Lacs, il pourrait commencer par l'empêcher de nuire.

Raphaël Granvaud

¹ « Prise de Goma par le M23, et après ? », *Billets d'Afrique* n°345 (mars 2025).

GÉNOCIDE DES TUTSIS CONDAMNATION CONFIRMÉE POUR SOSTHÈNE MUNYEMANA

Déjà condamné pour génocide par la cour d'assises de Paris en 2023, l'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana a vu sa condamnation confirmée en appel à 24 ans de détention criminelle, dont 12 ans de peine de sûreté. Retour sur ce second procès.

Le 23 décembre 2023, Sosthène Munyemana était condamné par la justice française pour génocide. L'ex-médecin rwandais, réfugié en France depuis 1994, ayant fait appel, un nouveau procès s'est tenu du 16 septembre au 23 octobre 2025 devant la cour d'appel de Paris. Celle-ci a reconnu de nouveau Sosthène Munyemana coupable de génocide et participation à une entente en vue de la préparation de ce crime et confirmé la peine : 24 ans de détention criminelle. La peine de sûreté, initialement de 8 ans, a été repoussée à 12 ans. Le condamné s'est pourvu en cassation.

Massacres et impunité avant 1994

Lors des audiences, ont été rappelés les massacres systématiques et de grande ampleur perpétrés contre des populations civiles sur le territoire du Rwanda en 1991, 1992 et 1993. Sosthène Munyemana ne pouvait ignorer qu'en janvier 1991, une minorité tutsi du Nord-Ouest, les Bagogwe, avait été massacrée en toute impunité. Alain Verhaagen, conseiller de Médecins sans Frontières lors de missions au Rwanda pendant le génocide des Tutsis, cité comme témoin, a évoqué les massacres dits « du Bugesera », qui ont eu lieu en mars 1992, les qualifiant de « galops d'essai ». Comme l'a expliqué dans ses ouvrages l'historienne étatsunienne Alison Des Forges, ces premiers massacres ont permis aux extrémistes hutus de déployer la technique de « l'accusation en miroir », en attribuant faussement aux Tutsis l'intention de réaliser le crime qu'eux-mêmes se préparaient à commettre. Les auditeurs hutus de Radio Rwanda, se sentant menacés par les Tutsis, ont agi avec un sentiment de « légitime défense ». Ils étaient aussi habitués à voir ces massacres

de Tutsis impunis.

Homme d'influence

En 1994, Sosthène Munyemana était un « notable au regard de sa profession de médecin et d'enseignant, reconnu comme intellectuel dans le secteur de la seule université du Rwanda », rappelle la cour d'assises en motivant son verdict¹. Vice-président du Cercle des intellectuels de Butare, il a coécrit et cosigné une motion de soutien au Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) le 16 avril 1994, alors que les massacres avaient débuté dès le 7 avril dans Kigali et dans le reste du pays. À cette date, la population tutsi de Butare était alors encore épargnée, grâce à son préfet Jean-Baptiste Habyalimana, le seul préfet tutsi du pays (révoqué le 17 avril 1994, puis assassiné).

Sosthène Munyemana savait que les massacres de Tutsis ravageaient le pays : les réfugiés hutus arrivés chez lui de communes voisines le lui avaient dit, il en avait discuté le 7 avril avec son ami Jean Kambanda qui deviendra premier ministre du GIR. Il l'avait enfin entendu sur la radio nationale Radio Rwanda, dont René Dégueine (témoin cité par la défense, secrétaire général-adjoint de Reporters sans frontières) considère qu'elle est devenue « une radio extrémiste après le 7 avril 94 ». Sosthène Munyemana connaissait l'implication dans les massacres de Tutsis de la garde présidentielle, de militaires, de gendarmes, de miliciens des partis politiques dès le 7 avril... soit neuf jours avant sa motion de soutien à la politique menée par le GIR.

Il a participé à la réunion du 17 avril qui mettait en place des rondes d'identification des Tutsis, afin de les capturer et de les tuer. Il a participé à celles des 24 avril et 15 mai pour organiser le sort de ceux détenus

au bureau de secteur de Tumba, dont il était voisin.

Du 23 avril à mi-mai 94, il était le seul à détenir la clef de ce bureau de secteur. Il a fait entrer à quatre reprises des Tutsis, en tout une quarantaine de personnes, dans ce que certains témoins ont décrit comme le « couloir de la mort ». Sosthène Munyemana affirmait devant la cour que c'était pour les mettre à l'abri, mais à l'exception de Vincent Kageruka, seul rescapé à avoir pu s'évader, aucune des personnes détenues n'est jamais réapparue.

Médecin, il n'a soigné aucun des blessés détenus, n'a apporté ni médicament, ni eau, ni nourriture, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres lieux qui ont pu être considérés comme lieux de protection au moins transitoires. Comme Me Simon, avocat de parties civiles, on peut s'interroger : « *Le bureau de secteur est-t-il un abri temporaire ? Je ne vois pas la notion d'abri, je vois bien le côté temporaire* ».

Au vu de ces agissements, la cour d'assises d'appel a déclaré Sosthène Munyemana coupable des faits de génocide sur des Tutsis ayant entraîné leur mort ainsi que d'actes préparatoires du génocide, à Butare (au sud du Rwanda), et l'a condamné à 24 ans de réclusion criminelle.

Une planification à deux niveaux

Dans son verdict, la cour d'assises d'appel réaffirme que « *le génocide n'est pas une folie meurtrière, une fureur spontanée, mais bien une organisation, une planification rigoureuse* ». Juger un organisateur du « génocide des voisins » n'est pas juger un psychopathe sanguinaire, marginal et désocialisé.

¹ La feuille de motivation du verdict est à retrouver sur le site collectifpartiescivilesrwanda.fr

L'historien Florent Piton, témoin de contexte, évoque devant la cour deux planifications. Une planification sur le temps long : l'assimilation du Tutsi à un « étranger à la nation rwandaise », sa définition comme un ennemi par les militaires... afin de justifier le massacre au nom d'un principe d'auto-défense. La planification se manifeste aussi sur un temps court quand, à l'échelle locale, des

acteurs organisent la mise en œuvre de l'extermination. C'est dans cette dynamique qu'intervient Sosthène Munyemana.

Me Bernardini, avocat de parties civiles, a rappelé les propos de Stephen Smith lors de son témoignage. L'ancien journaliste de Libération présent au Rwanda en 1994 se souvient : « *Ce n'est pas un chaos. C'est systématique. Si vous êtes Tutsi et que vous*

êtes attrapé, vous êtes mort. C'est très cohérent. » Or, la maison de Sosthène Munyemana n'a jamais été fouillée par des miliciens malgré la présence d'étrangers qui s'y étaient réfugiés, ce qui prouve sa grande influence. À l'audience, l'ancien médecin a osé prétendre que parmi les miliciens qui patrouillaient près de sa maison et du bureau de secteur, la plupart étaient des « modérés ».

Un moment d'humanité qui remet le passé au présent

Me Bernardini l'a rappelé, durant l'instruction, « *les enquêteurs ont vu défiler des centaines de témoins. Ils entendent, ils réentendent, ils filtrent. Comme les juges d'instruction qui se sont succédés l'ont fait ensuite. Ils en confrontent une poignée avec l'accusé, ceux qui ont des témoignages particulièrement circonstanciés. Quelques dizaines sont retenus in fine pour venir livrer leur vérité. Alors oui, les témoignages sont confus. Imaginez-vous déposer devant une cour d'assises sur des faits vieux de 31 ans.* »

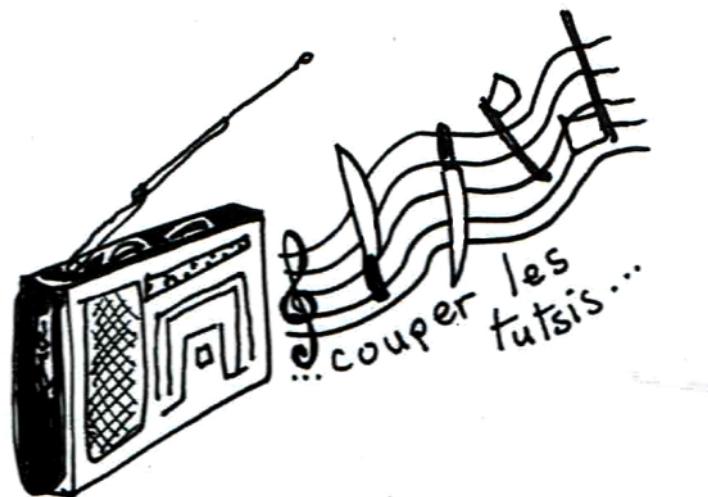
Le capitaine Olivier Griffoul de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre (OCLCH) en a témoigné : « *Sur ces enquêtes, on a eu l'avantage d'avoir du "volume" de témoins. On a entendu plusieurs centaines, voire milliers de témoignages. L'idée était de recomposer un puzzle.* »

« *Ils doivent raconter les circonstances de leur presque-mort* », a précisé Régine Wainrater, témoin de contexte, psychanalyste, spécialiste des traumatismes extrêmes et de leur transmission.

Pour Me Simon, « *les personnes physiques et les personnes morales que nous représentons ont des points communs. Si pour les premiers il y a surtout le besoin de savoir où sont les corps des membres de leur famille qui ont disparu, ils ont en commun l'exigence de justice.* »

Ou pour citer le juge belge Vandermeersch, cité comme témoin, : « *Un procès d'assises est un moment d'humanité. Pour nous interroger tous et questionner la mémoire. Remettre le passé au présent pour mieux se déterminer dans le futur.* »

Laurence Dawidowicz



POURQUOI JUGER SOSTHÈNE MUNYEMANA EN FRANCE ?

Sosthène Munyemana a été condamné à la prison à perpétuité pour génocide par les tribunaux gacaca¹ de Butare, au Rwanda. Puisque la justice française refuse de l'extrader vers le Rwanda, c'est en France, où il s'est réfugié de façon permanente, qu'il doit être jugé. Comme l'a rappelé Me Simon dans sa plaidoirie, la compétence universelle, c'est-à-dire « *la compétence du juge interne pour connaître d'une infraction commise à l'étranger par des étrangers contre des étrangers* », a été intégrée en droit français. La défense a pu utiliser tous les recours, s'opposer au renvoi devant la cour d'assises puis faire appel du jugement de première instance et pour le procès en appel, faire citer et venir à la barre plusieurs témoins.

En réponse à la question de Me Biju-Duval, avocat de la défense, concernant

d'autres plaintes qui auraient pu être déposées par l'association Survie, la représentante de l'association a rappelé que les auteurs présumés de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocides peuvent encore se rendre sur le territoire français sans être inquiétés. En effet, « *quand la France a intégré dans le Code pénal la compétence universelle pour les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les génocides, le législateur s'est empressé de la limiter* » selon Jeanne Sulzer, d'Amnesty International France².

Or la simple présence sur le sol français d'une personne accusée de ces crimes devrait autoriser à l'arrêter et à la juger, même si ni l'accusé, ni les victimes ne sont français comme c'est le cas déjà pour les personnes accusées d'actes de torture.

¹ Juridictions populaires ayant permis, entre 2002 et 2012, de juger près de 2 millions de participants au génocide des Tutsis, à l'exception des planificateurs et organisateurs, déférés, eux, devant la justice ordinaire. A lire : « On ne peut pas transplanter le système des tribunaux gacaca », Justiceinfo.net (9/07/2024).

² « La compétence universelle en France », site web d'Amnesty international (13/11/2024).

TOTAL

DE LA CONDAMNATION POUR « PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES »...

TotalEnergies peut se vanter d'être responsable d'une décision judiciaire historique : la condamnation d'un groupe pétro-gazier pour « pratiques commerciales trompeuses ». C'était le 23 octobre devant le Tribunal judiciaire de Paris. En cause, la diffusion par la multinationale de « messages reposant sur les allégations portant sur [son] "ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050" et "d'être un acteur majeur de la transition énergétique" de nature à induire en erreur le consommateur sur la portée des engagements environnementaux du Groupe ». Cette décision fait suite à l'action

initiée en 2022 par Les Amis de la Terre, Greenpeace et Notre affaire à tous (et soutenue par ClientEarth) contre la campagne lancée par Total pour verdir son image. Et cacher une réalité écocide : en 2024, les énergies fossiles représentaient près de 80 % de ses investissements et plus de 97 % de sa production énergétique globale.

Le groupe prévoit d'ailleurs d'accroître encore sa production d'hydrocarbures en Afrique, comme en atteste l'acquisition de nouveaux permis d'exploration dans plusieurs pays (*Décolonisons* n°352, 11/2025). Et le lendemain même de la condamnation, son PDG, Patrick Pouyanné, envoyait un courrier

au président mozambicain Daniel Chapo, confirmant sa décision de relancer sur le site d'Afungi, dans la province du Cabo Delgado, son méga-projet gazier GNL (dont il est le principal actionnaire), suspendu suite à l'attaque djihadiste d'avril 2021 (*Billets d'Afrique* n°339, 09/2024). Production espérée : 13,1 millions de tonnes par an de gaz naturel liquéfié. Une bombe climatique, accusent les ONG environnementales, alors que Total n'en finit pas de promouvoir le gaz naturel comme « une énergie clé pour la transition écologique »

...À L'ACCUSATION DE « COMPLICITÉ DE CRIMES DE GUERRE »

Mais voilà qu'une autre accusation est à nouveau portée contre la société. L'ONG European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) l'accuse de « complicité de crimes de guerre, torture et disparitions forcées » pour « avoir directement financé et soutenu matériellement la Joint Task Force (JTF), composée de forces armées mozambicaines [embauchées par Total pour défendre le site d'Afungi], alors que celle-ci aurait détenu, torturé et tué des dizaines de civils. » Le 17 novembre, ECCHR a déposé plainte à Paris auprès du parquet national antiterroriste, qui a aussi compétence pour les crimes et délits de guerre.

À l'appui de sa démarche, elle rappelle que le média *Politico* avait révélé qu'en 2021, entre 180 et 250 civils accusés de soutenir les djihadistes – qu'en fait ils fuyaient – avaient été enfermés par la JTF dans des conteneurs, battus et torturés pendant trois mois. Seuls 26 ont survécu (*Billets d'Afrique* n°341, 09/2024). Total a prétendu ne pas avoir connaissance de telles exactions. Une prétention balayée par une enquête conjointe du *Monde* et de *SourceMaterial* prouvant, sur la base de documents internes de la compagnie, qu'elle « savait, dès 2021, que les soldats chargés de protéger son site gazier au Mozambique étaient accusés de violenter,

d'enlever et de tuer des civils » (24/11/2024). Lesdits soldats employés par Total avaient, peu avant, à quelques kilomètres de là, laissé les djihadistes massacrer plus de mille civils. Ce qui lui avait déjà valu, en octobre 2023, une plainte, cette fois pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger.

Il y a décidément urgence à mettre fin aux méfaits du fleuron tricolore qui, avide de profits, n'hésite pas à violer les droits environnementaux et humains.

Jean Boucher

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



Je m'abonne à **Décolonisons !** en **VERSION PAPIER** pour un an (soit 11 numéros)

Je m'abonne à **Décolonisons !** en **VERSION NUMÉRIQUE** (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :	
prénom :	
adresse :	
CP :	
ville :	
email :	

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus. La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

TARIFS France 30€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 40€
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€